Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_031-DE

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-031

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouigneau** : Johny Delépine.

Cession Foncière, Transwest (Breger), ZAE de Keriven (Saint-Martin-des-Champs)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientations stratégiques n°16 "Permettre aux acteurs économiques de s'adapter" et n°17 "Développer le tissu de TPE et PME"

Rapporteur : Solange Creignou

Créée en 2003, Transwest est une filiale du groupe Breger depuis janvier 2022 présentant une activité de transport de marchandises générales et spécialisées en lots et groupage (1070 collaborateurs, 172 millions de chiffre d'affaires). Avec trois agences stratégiques à Morlaix, Quimper et Bayonne, Transwest (14 millions d'euros de chiffre d'affaires et 105 collaborateurs) assure une couverture nationale et ciblée sur l'axe Ouest de la France, tout en desservant efficacement l'Espagne. L'entreprise est particulièrement implantée dans le nord Finistère sur trois

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_031-DE

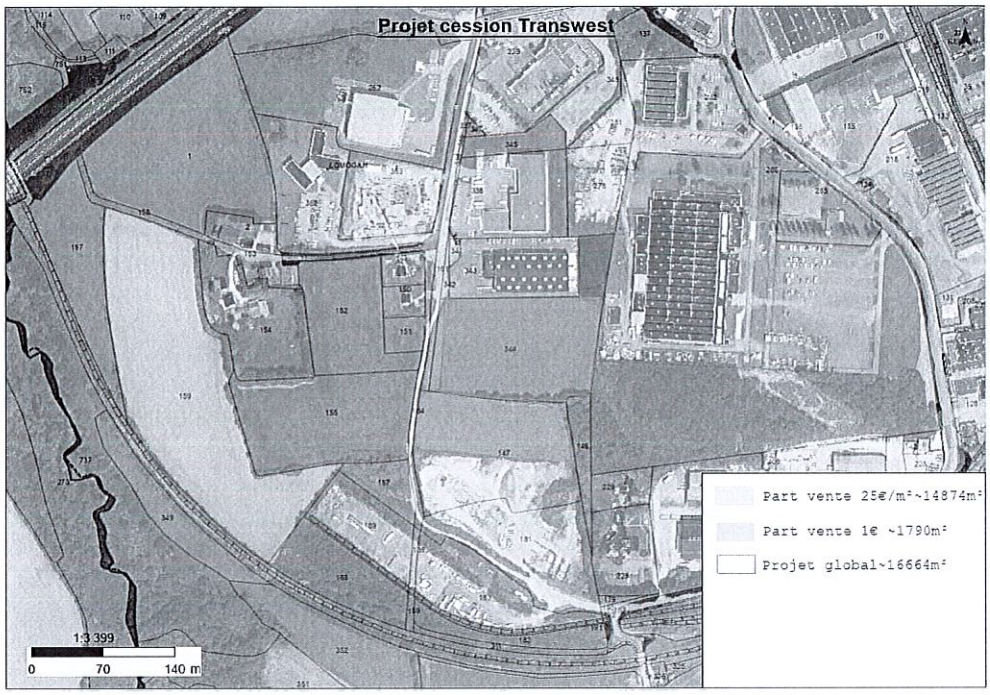
sites à Pleyber-Christ, Saint-Pol-de-Léon, et Henvic. La stratégie de Transwest est de rassembler ces trois sites au carrefour de ces implantations, sur la commune de Saint-Martin-des-Champs.

Le projet de l'entreprise est de créer une plateforme de cross-docking (passage à quai) de 2 220m², 60 places PL et 50 places VL. L'entreprise prévoit également une extension potentielle de ses locaux de 1263m². Elle devrait accueillir 30 employés sédentaires et 40 chauffeurs. La société Transwest ayant intégré le Groupe Breger, l'acquisition et la construction seront effectués par ce dernier.

Le parcelle AK0344 (cadre bleu) a été proposée au prix de 25 € HT le m² pour la partie Sud de 14 874 m² (en rouge). La partie Nord de 1 790 m² (en violet) que l'entreprise ne peut pas valoriser dans le cadre de son projet et que Morlaix Communauté ne peut pas conserver (enclavée), est proposée à 1€ symbolique. Une clause de préférence aux mêmes conditions au profit de Morlaix communauté sera ajoutée à l'acte de vente.

Vu l'avis des domaines n°2025-29254-30304 en date du 13 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Économie-Tourisme-Commerce du 16 décembre 2025 ;



Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le principe de cession à Groupe Breger ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet et dans les mêmes conditions, des parcelles AK n°0344 d'une superficie d'environ 14 874m² m², de la ZAE de Kériven à Saint-Martin-des-Champs dont 14 874m² au prix de 25 € le m² HT et 1 790 m² au prix de 1€ soit un total d'environ 371 851 € HT,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot